



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 26 septembre 2024

N° 21

**Réaménagement de la place du 14 Juillet à Saint-Maur-des-Fossés
et acquisition d'une partie des parcelles situées 1-5 rue du Bureau/
30 Chemin Vert/16-18 Rue Garibaldi/Place du 14 Juillet**

Membres composant le Conseil Municipal	49	<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres en exercice	49	Nomenclature : 3.1.2
Membres présents	36	Numéro : 094-219400686-20240926- lmc12089-DE-1-1
Membres excusés et représentés	12	Date réception : 30 septembre 2024
Membre absent non représenté	1	
Pour	48	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 26 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Maire, au nombre de 36, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 13 septembre 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Pierre-Michel DELECROIX Maire
Mme Carole DRAI, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, Mme Yasmine CAMARA, M. Cédric LAUNAY, Mme Hélène LERAITRE, M. Philippe CIPRIANO, Mme Dominique SOULIS, M. Gilles CHERIER, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Pascale MOORTGAT, Maire-Adjoint
M. Sylvain BERRIOS, M. Jean-Marc BRETON, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, Mme Peggy D'HAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, Mme Deborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agnès CARPENTIER qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Adrien CAILLEREZ, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Gilles CHERIER, Mme Charlotte MARTIN qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Alain MERIGOT qui a donné pouvoir à Mme Pascale MOORTGAT, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Vincent PUIG, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ qui a donné pouvoir à Mme Deborah WARGON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 21

OBJET : Réaménagement de la place du 14 Juillet à Saint-Maur-des-Fossés et acquisition d'une partie des parcelles situées 1-5 rue du Bureau/ 30 Chemin Vert/16-18 Rue Garibaldi/Place du 14 Juillet

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE

La Société Immobilière d'Economie Mixte de Saint-Maur-des-Fossés (SIEM) est propriétaire des parcelles CO 114 et CO 115 d'une superficie de respectivement 645 m² et 1 423 m² sur lesquelles sont édifiés différents bâtiments (annexe 1).

A la suite d'un appel à projets, la société PROVINI a été retenue par la SIEM pour la construction d'un ensemble immobilier sur lesdites parcelles. Le projet prévoit la modification de l'alignement côté rue du Chemin Vert/Rue Garibaldi/Place du 14 Juillet.

Dans le cadre de la cession desdites parcelles en vue de la construction d'un ensemble immobilier, la SIEM a proposé à la Ville la cession d'une partie de la parcelle cadastrée CO 115 côté place du 14 juillet à Saint-Maur-des-Fossés d'une superficie d'environ 304 m² moyennant le prix d'un euro symbolique (voir annexe 2). Sur cette emprise seront aménagés des espaces verts qui seront intégrés dans le domaine public communal et permettront la mise en valeur l'espace public. Toutefois, en cas de refus de permis de construire ou d'abandon du projet initial, la présente acquisition ne sera pas finalisée.

La Ville envisage donc l'acquisition de cette emprise moyennant le prix d'un euro symbolique.

Compte tenu de la valeur de l'opération pour la Ville, la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine n'a pas à être saisie.

Les frais de division liés à cette opération seront pris en charge par la SIEM.

Il convient donc de prévoir la signature d'un acte notarié pour l'acquisition de cette emprise de terrain.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer comme suit :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Décide d'approuver l'acquisition d'une partie de terrain aménagé d'espaces verts d'environ 304 m², hors volume en tréfond nécessaire aux parkings souterrains de l'immeuble, détachée de la parcelle cadastrée CO 115 d'une superficie totale d'environ 1423 m², appartenant à la SIEM sise 1-3 rue du Bureau/ 30 rue du Chemin Vert/16 rue Garibaldi à Saint-Maur-des-Fossés moyennant le prix d'un euro symbolique.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte notarié à intervenir et tout

N° 21

OBJET : Réaménagement de la place du 14 Juillet à Saint-Maur-des-Fossés et acquisition d'une partie des parcelles situées 1-5 rue du Bureau/ 30 Chemin Vert/16-18 Rue Garibaldi/Place du 14 Juillet

document s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites sur un crédit ouvert au titre de l'exercice 2024.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 26 septembre 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Contre

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 30 septembre 2024
et de la publication électronique le 3
octobre 2024

Le Directeur Général des Services


Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

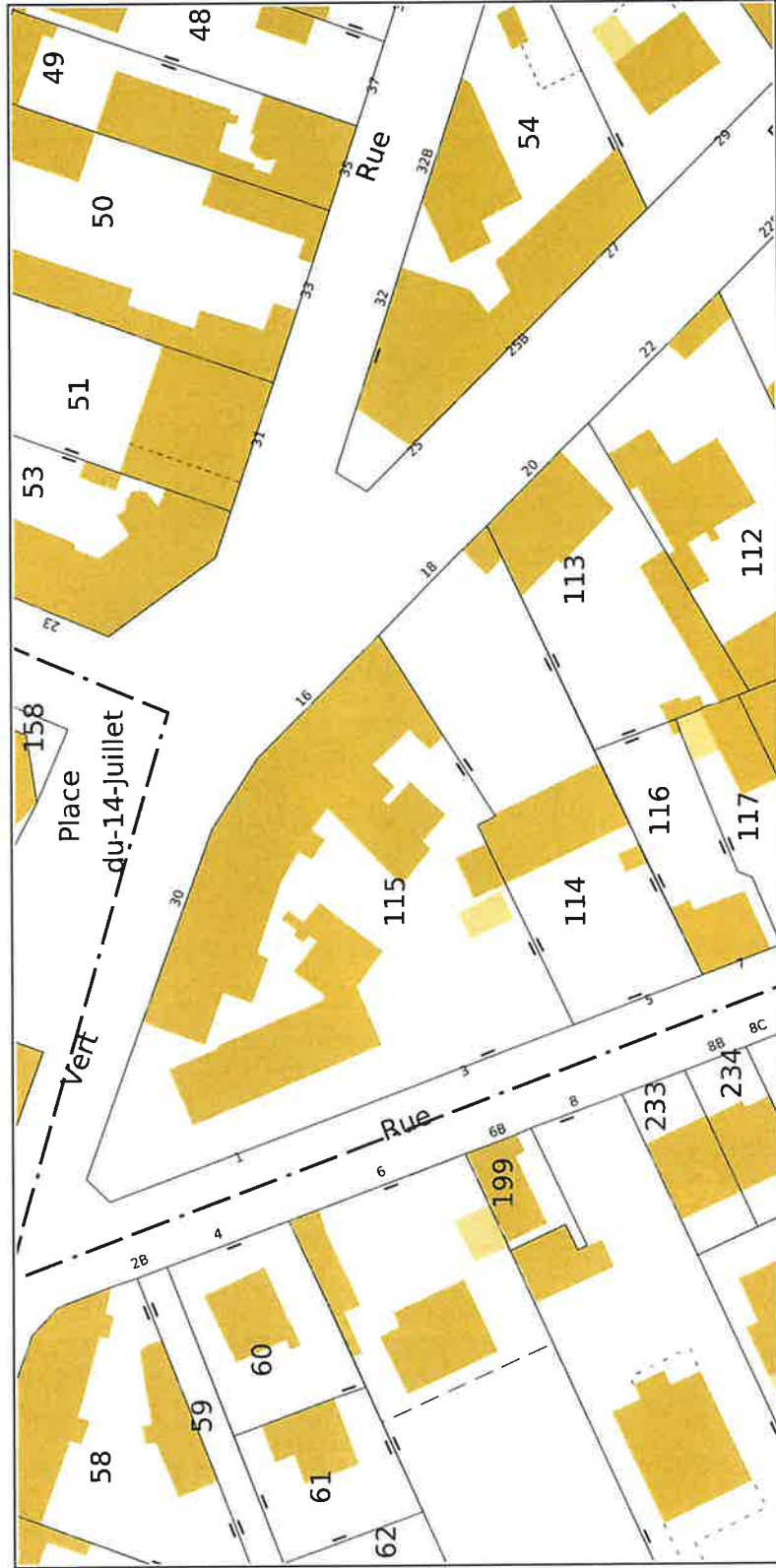
LE MAIRE,




Pierre-Michel DELECROIX

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral



LEGENDE :

-  SERVITUDE DE TREFONDS
SURFACE = 91,70 m²
-  LIMITE TERRAIN
-  EMPRISE DU SOUS-SOL FUTUR
-  EMPRISE DU BATI FUTUR

